

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 21 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 15/03/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 15/03/2025.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, Mme GOURIOU Véronique à M. RICHARD Jean-Yves
Excusé(s) : Mme HERMENAULT Aurélie, Mme BLOYET Isabelle

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRON Bernard

2025/018 – Personnel saisonnier - Création de poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité - Saison 2025 - Modification délibération n°2024/120 en date du 19/11/2025

Vu la délibération n° 2024/120 en date du 19 novembre 2024 relative à la création de postes non permanents pour accroissement saisonniers d'activités pour la saison 2025 et notamment la création de deux postes d'adjoint techniques

Vu l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activités,

Considérant le besoin en matière d'entretien de l'espace de loisirs pour la saison 2025

Considérant la nécessité d'augmenter la durée de création des postes d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activités ,

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **MODIFIER** la délibération n° 2024/120 en date du 19 novembre 2024 relative à la création de postes non permanents pour accroissement saisonniers d'activités pour la saison 2025 comme suit :
 - **Créer** les postes non permanents suivants pour accroissement saisonnier d'activités pour la saison 2025 :
 - **Deux adjoints techniques territoriaux affectés à l'entretien des bâtiments et espaces verts sur l'espace de loisirs à temps complet**: du 28 mars 2025 au 31 août 2025 (samedis, dimanches et jours fériés compris).
 - Les autres postes sont inchangés.
- **Les autres termes de la délibération citée ci-dessus sont inchangés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/03/2025

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. GENDRON Bernard